

# Fiche d'inscription

## Saison 2019-2020

### Renseignements concernant l'adhérent

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Adresse mél	<input type="text"/>		

J'accepte que l'A.T.T. Serris me transmette de façon ponctuelle des informations :  Par courriel  Par Sms

N° de Licence	<input type="text"/>	Nom des parents	<input type="text"/>
---------------	----------------------	-----------------	----------------------

J'autorise la publication des photos et vidéos sur le site du club de l'A.T.T. Serris  oui  non

**Pour les compétitions :** Les déplacements sont assurés par les joueurs de l'équipe ou par **les parents** pour les compétitions jeunes. Le club ne prend pas en charge les déplacements sur les lieux de compétition.

Catégories : Né en 2011 et après : **Poussin**  
 en 2009 et 2010 : **Benjamin**  
 en 2007 et 2008 : **Minime**  
 en 2006 et 2005 : **Cadet**  
 en 2004, 2003 et 2002 : **Junior**  
 en 1980 à 2001 : **Sénior**  
 en 1979 et avant : **Vétéran**

Date	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Signature	<input type="text"/>

J'ai pris connaissance et signé les conditions d'assurance FFTT fournies au verso

### Cotisation annuelle

	Tarif loisir, entraînement inclus <small>(selon l'année de naissance de l'adhérent)</small>	Tarif compétition	Compétition + Critérium Fédéral
Plus de 18 ans <i>(2001 et avant)</i>	140 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 180€	<input type="checkbox"/> 225 €
Moins de 18 ans <i>(2002 à 2004)</i>	140 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 200 €
Moins de 15 ans <i>(2005 et 2006)</i>	140 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 200 €
Moins de 13 ans <i>(2007 et 2008)</i>	120 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 180 €
Moins de 11 ans <i>(2009 et après)</i>	120 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 170 €
Bureau	50 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 95 €	<input type="checkbox"/> 140 €

Une remise de 20€ est attribuée à partir du second membre d'une même famille - 20 €   
 Déjà inscrit à l'AttSerris pour la saison 2019-2020 si réinscription avant le 15/08/19 - 15 €

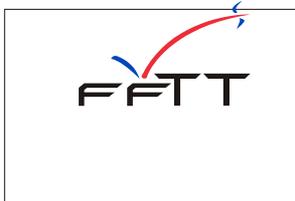
Total	<input type="text"/>	€
-------	----------------------	---

Chèques à l'ordre de l'A.T.T. SERRIS (indiquer au dos le nom du joueur)  
 Possibilité de payer en 3 chèques (indiquer au dos le nom et le mois d'encaissement)  
 Toute cotisation est due pour la saison sportive

### Pièces à fournir lors de l'inscription

- Obligatoire : une certification médicale vous devez obligatoirement **cocher ci-après une des 3 cases et une seule.**
  - J'ai fourni la saison dernière un certificat médical. Celui-ci a moins de trois ans à la date de cette demande et je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "Non" à toutes les questions du questionnaire médical (19-10 : disponible sur le site <https://www.attserris.fr/>).
  - Je joins un certificat médical de pratique sportive de moins d'un an à la date de cette demande, établi par le médecin sur papier libre ou sur l'imprimé 19-9 Pour les joueurs inscrits en compétition, y faire mentionner **obligatoirement** « pratique en compétition »
  - Je ne joins pas de certificat médical et je disposerai d'une licence ne me permettant pas la pratique sportive
- 1 enveloppe timbrée (par famille) aux noms et adresses de l'adhérent.
- envoyer une 1 photo d'identité par mail à [secretaire@attserris.fr](mailto:secretaire@attserris.fr)
- le règlement de l'inscription (1,2 ou 3 chèques)

**Ce feuillet doit être impérativement distribué au licencié**



**ASSURANCES**  
**CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFTT**

**MMA ENTREPRISE garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse [www.fft.com](http://www.fft.com), rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

**L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de 0,18 €**

**Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?**

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,18€). Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.

**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.**

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » à 0,18 € compris dans la cotisation
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

**Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel » à 0,18 €**

(âge limité à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

A	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux <u>invalidité</u> en cas d'accident corporels	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité <u>journalière</u> Franchise 3 jours, Duré maxi. 365 jours, Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15 €	25 €
Frais médicaux	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C.	5 €	8 €	15 €

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFTT à l'adresse [www.fft.com](http://www.fft.com), rubrique « administratif » - Le contrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.